

# CONSEIL MUNICIPAL

## du 28 septembre 2020

Convocation  
17.09.2020

L'an deux mille vingt, le vingt-huit septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire**, sous la Présidence de **Stéphanie BANOS**, Maire, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présent(e)s :** Mesdames Stéphanie BANOS, Maylis BERNHARD, Sandrine BUISSET, Christine CARMELLINO-ACCARDO, Corinne CASTERS, Delphine FASSIER, Séverine HARTEMANN et Messieurs Gérard DESORMES, Michael FASSIER, Benjamin HUDEBINE, Cédric LENOIR, Thierry MONDO, David SCHVOCH

**Absent(e)s :** Mme Aurélie HAUSHALTER

**Pouvoir(s) :** Monsieur Jean-Yves BIGOT représenté par M Gérard DÉSORMES

**Secrétaire :** Madame Sandrine BUISSET

Madame le Maire procède à l'appel des membres et, le quorum étant atteint, déclare la séance ouverte.

Les membres sont informés que le compte rendu du précédent conseil municipal n'est pas finalisé, il sera transmis par mail cette semaine.

### ORDRE DU JOUR :

 **DEVIS TRAVAUX**

 **AFFAIRES DIVERSES**

### DÉLIBÉRATION 2020/45 – DEVIS TRAVAUX

Madame le Maire rappelle aux membres que lors du précédent conseil municipal, l'état de la cour de l'école primaire Les Châtaigniers a été évoqué.

L'objectif est de refaire la cour de l'école primaire, qui est aujourd'hui abimée par les racines des arbres et l'usure du temps. Il est donc primordial pour la sécurité des enfants de refaire cette cour.

Pour ce projet, une demande de subvention FER (fond d'équipement rural) auprès du département sera établie. En temps habituel, cette subvention est de 45% et a été augmentée exceptionnellement à 65% suite à la crise sanitaire liée à la COVID.

Pour bénéficier de cette subvention, le dossier de demande est à déposer avant le 30 Septembre 2020.

Les travaux de réfection de la cour portent sur les points suivants :

- La dépose des arbres présents,

- La dépose du bitume,
- La réfection du bitume (allée sur le côté de la mairie en même temps),
- La réfection des marquages dans la cour,
- Mise en place d'un pot de fleur pour replanter un arbre.

A cet effet, une consultation a été menée auprès de plusieurs entreprises à même de réaliser ces travaux de réfection ainsi que le marquage décoratif de la cour.

Les devis reçus sont les suivants :

**Devis revêtement cour de l'école primaire :**

- EIFFAGE : 14 982€ HT / 17 978.40€ TTC
- PAGOT : 19 348.69€ HT / 23 218.43€ TTC
- PREVOTS : 28 332€ HT / 33 998.40€ TTC
- PREVOTS : 15 786€ HT / 18 943.20€ TTC
- PREVOTS : 34 200€ HT / 41 040€ TTC
- WIAME : 15 616€ HT / 18 739.20€ TTC
- JAKUBCZAK DIDIER : 26 500€ HT / 31 800€ TTC

**Devis marquage primaire :**

- WIAME : 3 800.27€ HT / 4 560.32€ TTC

Afin d'éviter une détérioration du revêtement de la cour dans quelques années, il est proposé d'installer des pots dans lesquels les arbres seront déposés afin de ne pas priver les enfants d'un coin d'ombre en cas de forte chaleur.

Les pots sont à 595.32€ HT l'unité pour 650L / 30 kg en 120x120.

Madame le Maire ajoute que le Fond d'Équipement Rural (FER) peut intervenir dans le cadre de travaux pour un groupe scolaire, nous pouvons donc en profiter pour mettre également des marquages dans la cour de l'école maternelle.

**Devis marquage maternelle :**

- WIAME : 2 197.39€ HT / 2 636.87€ TTC

Concernant l'école maternelle, nous avions émis l'idée de faire un préau. Après réception des devis, pour cette année, il est difficile de pouvoir le réaliser financièrement.

Après discussion, il est proposé de remettre à nu le préau existant, faire le tri du matériel présent à ce jour dans ce bâtiment et acheter un abri de jardin qui s'avère être beaucoup moins onéreux. Les enfants de la maternelle pourront donc retrouver leur préau.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide de valider le devis de l'entreprise PAGOT pour la somme de 19 348.69€ HT (soit 23 218.43€ TTC) relatif à la réfection du revêtement de la cour de l'école primaire ;
- Décide de valider les devis de l'entreprise WIAME AXE pour le marquage décoratif de l'école primaire pour un montant de 3 800.27€ HT (soit 4 560.32€ TTC) et de l'école maternelle pour un montant de 2 197.39€ HT (soit 2 636.87€ TTC) ;
- Autorise Madame le Maire à signer les devis relatifs aux travaux de réfection du groupe scolaire ;
- Décide de solliciter le département pour l'obtention d'une subvention ;
- Autorise Madame le Maire à entreprendre les démarches administratives relatives au dépôt de la demande de subvention auprès du Département.

## AFFAIRES DIVERSES

---

Les membres sont informés des points suivants :

- Suite à la réunion du 17 septembre 2020 avec le Département, Cars Moreau et Procars concernant le ramassage scolaire des lycéens au Plessis, l'ajout d'un arrêt de car rue Grande au niveau de la Pointe de Châtenay et un ramassage scolaire supplémentaire à 16 heures pour les collégiens de Bray et Donnemarie-Dontilly, les demandes sont en cours d'études ;
- Le devis relatif aux travaux d'électricité pour le salon de coiffure est signé. Après les travaux, un comité de sécurité sera réuni pour émettre un avis quant au remplacement des dalles du plafond après la réalisation des travaux.

En l'absence de questions, Madame le Maire lève la séance à **21h10**.

Le Maire,  
**Stéphanie BANOS**

## SIGNATURES

Stéphanie BANOS	
Thierry MONDO	
Delphine FASSIER	
Gérard DESORMES	
Maylis BERNHARD	
Jean-Yves BIGOT	REPRÉSENTÉ PAR GÉRARD DÉSORMES
Sandrine BUISSET	
Christine CARMELLINO-ACCARDO	
Corine CASTERS	
Michael FASSIER	
Séverine HARTEMANN	
Aurélie HAUSHALTER	ABSENTE
Benjamin HUDEBINE	
Cédric LENOIR	
David SCHVOCH	